



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial 13 EXT.COM

WHC/19/13 EXT.COM/2

Paris, 21 novembre 2019

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Treizième session extraordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XI
28 novembre 2019, 14h00-15h00

Point 2 de l'Ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour de la 13e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2019)

2. Ordre du jour provisoire de la 13e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Ce document contient l'ordre du jour provisoire de la 13e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial.

Projet de décision : 13 EXT.COM 2, voir point II.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le Président du Comité du patrimoine mondial
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Bureau du Comité du patrimoine mondial
4. Questions diverses

II. Projet de décision: 13 EXT.COM 2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/19/13 EXT.COM/2,
2. Adopte l'Ordre du jour figurant dans le document susmentionné.